



Procès-verbal du Conseil Académique
Réuni le 19 septembre 2024
Sous la présidence de M. Laurent COUNILLON,
Vice-Président Recherche et Innovation,
la vice-présidence de M. Ali DOUAI,
Vice-Président Formation et Innovation pédagogique
Et la vice-présidence de Mme Fabienne D'ARRIPE-LONGUEVILLE,
Vice-Présidente Ressources Humaines

N°9/2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme AVIS Lily, M. BAILLY-BECHET Marc, M. BARBIERI Mathieu, M. BELLAGAMBA Ugo, Mme BERTRAND Marie-France, M. BIZIOU Michael, M. BLANC Frédéric, M. BORGESE Franck, Mme BOUNEMRI Célia, M. BRAU Frédéric, Mme CABRIO Elena, M. CAILLAU Jean-Baptiste, Mme FEDELE Carine, Mme FLAMENT Agathe, M. FRANQUET Erwin à compter de 10H30, Mme GIRAUD-PANIS Marie-Josèphe, Mme HERITIER Camille, M. HURON David, Mme KRAFFT Jackie, Mme LEMAHIEU Ann, Mme LEMAIRE Elisabeth, Mme MARSHALL Zéna, Mme MICHELET Véronique, M. MSAOUR Yanis à compter de 10H30, Mme NAVARRO Jade, Mme N'AÏT-BOUDA Faïza, Mme OURIACHI Marie-Jeanne, Mme PERETTI Alexandra, Mme RANDAZZO Alessandra, M. REIS Patrice, M. ROUSTAN Valentin, Mme RUFINI alexandra, Mme SIBILLE Brigitte, M. TANTI Jean-François, M. VIGROUX Alban, Mme VINCIGUERRA Joséphine,

AVAIENT DONNÉ PROCURATION : Mme ADAM Carine à Mme HERITIER Camille, Mme ANTUNES-POUSSINHA Paula à M. BELLAGAMBA Ugo, M. BELLET Jonathan à Mme HERITIER Camille, Mme BEHAR Claire à M. FRANQUET Erwin à compter de 10H30, Mme BERTOLOTTI Emma à Mme BOUNEMRI Célia, M. BOSCARI Alexandre à M. COUNILLON Laurent, Mme COURTIN Christine à M. BELLAGAMBA Ugo, Mme DEMARIA Samira à M. HURON David, M. ETESSE Jean à Mme LEMAHIEU Ann, M. FOURNIER Laurent à M. CAILLAU Jean-Baptiste, Mme GODIER Stéphanie à M. DOUAI Ali, M. HARIB Naïm à M. MSAOUAR Yanis à compter de 10H30, M. HUSSENOT Anthony à Mme KRAFFT Jackie, Mme JOUIN Emilie à Mme MICHELET Véronique, Mme LAUDATI Patrizia à M. COUNILLON Laurent, M. MERCIER Julien à Mme RANDAZZO Alexandra, M. OTTAVJ Jean-Antoine à Mme BOUNEMRI Célia, M. PELLEGRINETTI Jean-Paul à M. COUNILLON Laurent, Mme POTOT Swanie à M. CAILLAU Jean-Baptiste, Mme SEITZ-POLSKI Barbara à M. TANTI Jean-François, M. TEISSEIRE Pascal à Mme FEDELE Carine, Mme SIGLOCH Karin à M. FRANQUET Erwin à compter de 10H30, M. TORRENTI Camille à M. DOUAI Ali, M. TRUBERT Jean-François à Mme KRAFFT Jackie,

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. GARCIA Dimitri, Mme MONTAGNE Véronique, Mme PLOUVIEZ Mélanie, M. SERRANO Benjamin, M. VIZZARI Jean-François,

ÉTAIENT ABSENTS : Mme BAUBIAT Emma, M. BORNEMANN Soren, M. BOURGEOIS Nicolas, Mme BOUVET Océane, M. BURRONI Gaël, Mme CARUCHET Elodie, M. DIEDERICHS Thibault, Mme DUBARLE Léa, Mme FONTAINE Geneviève, M. HACHEM Elie, Mme NIELSON Nathalie, Mme PAUL Anne-Gaëlle, M. PONTY Yannick,

INTERVENANTS : M. CASSAM-CHENAÏ Patrick, M. CREMOUX Pascal.

I.- Vie Institutionnelle

MM. DOUAI et COUNILLON ouvrent la séance à 9H05.

I.1.- Validation des PV des précédentes séances

La partie « Recherche » du PV du 6 juin ainsi que le PV du 11 juillet 2024 sont validés avec 51 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

II.- Formation

II.2.- Point Rentrée 2024 (Parcoursup, Mon Master et Inscriptions)

M. CREMOUX présente tout d'abord un bilan général qui compile l'ensemble des chiffres relatifs aux candidatures et précise que des tableaux faisant apparaître des données par formation sont également disponibles dans les documents annexes mis en ligne. Il fait part d'un nombre de candidats appelés assez stable, les variations sur l'ensemble de l'établissement étant plutôt à la hausse, une augmentation globale de +5 % étant constatée par rapport à l'année précédente, avec toutefois une exception qui concerne les doubles licences où le nombre de candidatures diminue.

Un deuxième graphique fait apparaître le suivi des admissions des étudiants à partir du 31 mai jusqu'à la fin de la phase complémentaire au 13 septembre. Le nombre de candidats appelés est plutôt stable puisqu'il est lié au nombre de places offertes aux candidats, sauf en début de période où certaines formations ont fait des appels par blocs et ont procédé à des surréservations, mais une fois que les candidats auront donné leur réponse, le nombre de candidats appelés correspondra aux places proposées. Le nombre de candidats en liste d'attente passe de près de 58 000 candidatures au 31 mai à 4 555 au 13 septembre, ce chiffre étant plutôt élevé par rapport aux années précédentes. Il est toutefois fait observer que ces candidats ne sollicitent pas l'université avec insistance et qu'il peut donc s'agir de candidats qui ont été admis dans d'autres établissements et qui n'ont pas fermé leur candidature dans la plateforme Parcoursup.

Enfin le nombre de propositions d'admission refusées correspond aux refus de candidats suite à leur admission dans une autre formation qui peut être une formation de l'établissement. Le détail par formation pourra permettre de calculer le taux d'attractivité de chacune d'entre elle, un nombre d'admissions refusées important traduisant un choix non prioritaire de la part des étudiants.

Un dernier graphique relatif aux admissions présente un comparatif à partir de l'année 2020 du nombre de places proposées sur Parcoursup, du nombre de candidats appelés, du nombre de candidats sur liste d'attente et du nombre de propositions refusées.

M. CREMOUX fait ensuite le point sur la plateforme « Mon Master » pour laquelle il précise que le recul dont on dispose est moindre compte tenu d'une ouverture plus récente de la plateforme. Le « nombre de candidatures reçues 2022 » correspond à la période antérieure à la mise en place de « Mon Master » lorsque les candidats passaient par la plateforme interne « e-candidat ». Depuis la création de « Mon Master » le nombre de candidatures reçues a presque été doublé du fait d'une publicité offerte aux formations proposées par l'établissement beaucoup plus large, l'augmentation constatée en 2023 s'étant poursuivie en 2024.

Le graphique suivant présente, selon le même principe que pour Parcoursup, le nombre de propositions acceptées définitivement et provisoirement, celui des candidats sur liste d'attente et d'admissions refusées. Il est noté que le nombre de candidatures peut apparaître faible du fait que les formations présentées sur « Mon Master » sont sélectives et qu'ainsi, seuls les vœux acceptés par les formations ont été pris en compte.

A Mme FEDELE qui s'interroge sur l'existence de statistiques concernant l'attractivité des formations de l'établissement à l'égard des étudiants d'autres universités et à l'international, M. CREMOUX répond qu'il ne dispose pas de ce type de données concernant les étudiants de nationalité étrangère et précise, concernant les étudiants en provenance d'autres universités, que des rapports ministériels vont être produits sur ce sujet mais qu'ils n'ont pas encore été publiés à ce jour.

M. BIZIOU fait part de ses interrogations car il a fait le constat d'une baisse du nombre de propositions acceptées définitivement dans la formation dont il est responsable, depuis le mois d'août jusqu'à ce jour. M. CREMOUX répond que les candidats ont la possibilité de démissionner à tout moment lorsqu'ils ont été admis dans une autre formation et qu'un candidat qui accepte définitivement un vœu peut maintenir ou pas ses vœux en attente, il précise que certaines formations telles que les CPGE transmettent des réponses très tardivement fin août ou début septembre. M. DOUAI confirme que 10% des vœux définitifs disparaissent très tardivement et M. CREMOUX ajoute qu'il peut aussi dans certains cas y avoir des acceptations qui in fine ne seront jamais suivies d'une inscription à l'université.

À Mme LEMAHIEU qui s'interroge sur le nombre de candidatures total qui ne correspond pas au total des étudiants dans les trois situations présentées sur le graphique, M. CREMOUX répond que ce dernier ne concerne que la phase principale mais qu'il peut également y avoir des refus en phase complémentaire, les candidatures arrivant au fil de l'eau dans cette dernière phase, n'entrent pas dans le décompte du nombre de vœux à la date du 5 avril et les refus de propositions durant cette phase augmenteront d'autant le nombre de refus arrêté à la date du 13 septembre.

M. BLANC s'interroge sur certaines formations où il apparaît un nombre de candidats appelés inférieur au nombre de places. M. CREMOUX précise qu'il s'agit de chiffres au 13 septembre mais qu'en début de procédure le nombre de candidats appelés est au minimum égal au nombre de places voire supérieur. Au fur et à mesure de la procédure et compte tenu des désistements, lorsqu'il n'y a plus de liste d'attente le nombre de candidats appelés pourra être inférieur au nombre de places.

À Mme RUFINI qui fait part de ses interrogations sur la tendance des candidatures au niveau national, M. CREMOUX répond que les chiffres nationaux n'ont, pour l'heure, pas encore été communiqués. M. DOUAI précise qu'au vu de ses échanges avec les autres VP de la région, une hausse est constatée qui concerne plus spécifiquement les candidats autres que les néo bacheliers, les réorientations et les reprises d'étude connaissant une augmentation significative. M. CREMOUX rappelle qu'un même candidat a la possibilité de déposer plusieurs candidatures.

Mme FEDELE souhaiterait que le rectorat insiste auprès des candidats afin qu'ils jouent le jeu et que le nombre des candidatures « fantômes » soit limité, certains candidats tardant à démissionner alors qu'ils savent rapidement qu'ils ne vont pas accepter la proposition qui leur est faite. M. DOUAI pense que lorsque ce type de problème est récurrent dans une formation il convient de pratiquer des appels par blocs. Il confirme qu'un des principaux problèmes réside dans la lenteur à laquelle la liste d'attente diminue et que le risque d'appeler plus de candidats que de places disponibles sera limité dans certaines formations où il est constaté, de manière récurrente, un nombre de refus importants.

M. CREMOUX présente ensuite la situation des inscriptions administratives au 16 septembre. Cette présentation ne prend en compte seulement les inscriptions terminées à cette date, un certain nombre d'étudiants n'ayant pas encore finalisé leur inscription, des pièces justificatives et des paiements demeurant en attente.

Il ajoute qu'il n'y a donc pas d'inquiétudes à avoir lorsque des chiffres à la baisse sont constatés, une comparaison de date à date au 4 septembre faisant apparaître des proportions quasiment identiques aux années précédentes.

Une baisse est constatée pour l'instant concernant les licences à l'exception des doubles-licences dont l'attractivité continue à croître. Une diminution concernant les licences professionnelles s'explique d'une part par la présence de contrats d'apprentissage dont la signature prend du temps et d'autre part par la mise en place des BUT qui s'est accompagnée de la diminution du nombre de licences pro. De la même manière, les BUT connaissent temporairement une diminution liée à la présence de contrats d'apprentissage en attente.

Mme OURIACHI indique qu'il faut prendre en compte le fait que le nombre de places ouvertes en Licence a diminué dans certaines formations, M. CREMOUX confirme un nombre total de places offertes sur Parcoursup qui a très légèrement diminué, un certain nombre de places supprimées ayant été compensé par l'ouverture de places dans de nouvelles licences qui ont été créées. Il précise que le nombre d'inscrits total concerne les inscrits sur Parcoursup auxquels s'ajoutent les redoublants.

M. CREMOUX explique par ailleurs que le différentiel de -16% par rapport à l'an dernier ne consiste pas en une baisse du nombre d'étudiants mais correspond plutôt au nombre d'étudiants qui restent à inscrire.

De la même façon, pour les Masters 1 et 2, il reste encore 18% d'étudiants à inscrire pour atteindre les chiffres de l'année dernière. M. DOUAI précise que de date à date au 4 septembre il peut être constaté une hausse de 10% en 2e cycle et 3e cycle.

M. BLANC remarque une baisse significative par rapport à 2017-2018, Monsieur DOUAI rappelle que cette période correspondait à la dernière année de l'avant dernier contrat d'accréditation, M. CREMOUX souligne qu'à chaque contrat l'offre de formation proposée évolue avec des conséquences sur le nombre de places proposées dans chaque formation. M. DOUAI rappelle qu'à l'issue de l'année 2018 un certain nombre de formations avait dû être fermé en raison de problèmes de soutenabilité et constate que depuis 2018-2019 une relative stabilité.

M. BLANC souhaiterait avoir une comparaison qui porte sur l'ensemble des formations de master incluant les Masters of Science. M. DOUAI précise qu'en 1^{ère} et en 2^{ème} année de MSC le nombre d'étudiants tourne autour de 130 et souligne qu'il s'agit d'étudiants venus expressément s'inscrire dans des diplômes qui n'existaient pas auparavant.

M. CREMOUX explique ensuite la baisse concernant les M2 par une forte présence de l'apprentissage avec des étudiants en instance d'inscription qui attendent la signature de leur contrat, pour laquelle ils disposent d'un délai de 3 mois après la rentrée, la situation étant similaire pour les diplômes d'ingénieurs. De la même manière, dans le secteur Santé, les baisses s'expliquent par des procédures d'inscription plus longues et des inscriptions plus tardives. Il est précisé que pour le secteur Santé comme pour les autres secteurs, les chiffres présentés ne portent que sur les diplômes nationaux et ne prennent pas en compte les diplômes d'établissement.

Concernant les doctorats et HDR, les autorisations d'inscription prennent également du temps et les mêmes chiffres que l'an dernier devraient être atteints.

Mme OURIACHI suggère que l'année prochaine les statistiques soient présentées en octobre afin d'avoir une vision plus globale qui permettent un meilleur comparatif aux années précédentes. M. DOUAI pense qu'une présentation pourrait également être faite en janvier qui est la période à laquelle les informations remontent au ministère.

Il aborde enfin l'analyse par secteur de formations, qui a pu faire apparaître qu'au niveau master, 20% des formations ont un vrai problème d'attractivité. Des réunions avec les directions de composantes actuellement en cours vont permettre d'ouvrir les discussions sur la stratégie à adopter pour accroître l'attractivité. La nouvelle offre de formation avec des changements d'intitulés, d'affichage et de mention a pu cette année contribuer à l'aggravation de ce problème.

Il précise qu'aux termes des discussions avec les autres VP de la région, des problèmes d'attractivité dans certains secteurs disciplinaires sont également constatés dans les autres établissements. Le nombre de candidatures en baisse n'est toutefois pas forcément synonyme d'une baisse du nombre des inscrits.

À Mme LEMAIRE qui s'interroge sur les baisses constatées en 2021-22 et 2022-23, M. DOUAI dit ne pas avoir d'explication hormis l'effet COVID au niveau national, mais il pense que l'université est en train de regagner les effectifs perdus avec une stabilité globale tournant autour de 30 000 à 31 000 étudiants inscrits.

À Mme N'AIT-BOUDA qui souhaite savoir si la perte d'effectifs en master concerne l'ensemble des composantes ou seulement quelques formations en particulier, M. DOUAI fait part d'un relatif équilibre car tous les secteurs disciplinaires sont concernés pour au moins une mention de master, mais que la baisse se polarise essentiellement sur deux secteurs disciplinaires. Il précise qu'un travail de pilotage est en cours sur le sujet et qu'au terme des solutions qui pourront être mises en œuvre et des résultats qui seront obtenus, il appartiendra au Conseil Académiques de trancher sur le devenir de ces formations.

Mme FEDELE souligne que la présence des écoles privées proposant des formations en apprentissage va croissante. Mme N'AIT-BOUDA confirme que la pression de ces écoles est très forte notamment dans le secteur info-Com et témoigne de la difficulté pour l'Université à y faire face.

M. DOUAI confirme l'augmentation exponentielle des formations privées sur le territoire azuréen depuis 18 mois qui a donné lieu à une discussion avec les recteurs au niveau régional. Il souligne que certains secteurs de formation sont beaucoup plus mis en tension que d'autres sur ce sujet et observe toutefois que certaines écoles qui s'implantent ne parviennent pas à trouver leur public et repartent rapidement.

Mme N'AIT-BOUDA souhaiterait que soit élaboré un document officiel faisant apparaître les formations reconnues par l'enseignement supérieur au regard des formations proposées par le secteur privé. M. DOUAI répond qu'il n'appartient pas à l'Université Côte d'Azur de dénoncer les formations proposées par ces écoles dans la mesure où elles s'inscrivent dans un cadre légal. Il observe cependant que certaines d'entre elles peuvent proposer une offre de formation complémentaire à celle de l'Université.

M. CREMOUX pense qu'il conviendra d'améliorer la communication faite sur la qualité des formations dispensées par l'université et souligne qu'un dispositif consistant à faire venir des anciens diplômés qui ont réussi professionnellement pour présenter leur formation aux futurs étudiants, fonctionne très bien dans les écoles privées et est en train de se développer à Université Côte d'Azur.

II.3.- Offres de formation – modifications de maquettes et de MCC

II.3.1.- Modifications de maquettes

- Maquettes UFR Médecine :

M. DOUAI informe que seule une partie des maquettes de grades licence et master peut être présentée aujourd'hui. Il indique que les modifications apportées sont peu nombreuses et qu'elles concernent : le « Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales », le « Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutique », le « Diplôme d'État de Sage-Femme », le « Diplôme d'État d'Infirmier en Pratique Avancée » et le « Diplôme d'État d'Infirmier de Bloc Opératoire (IBODE) ». Il précise que certains des diplômes d'état délivrés par UniCA concernent des étudiants ou des apprenants présents dans des écoles hébergées par le CHU sur lesquelles l'université exerce une tutelle. Concernant les diplômes d'état Infirmier, il est précisé qu'il s'agit d'un grade master qui permet aux titulaires du grade de licence de s'orienter vers des spécialisations. L'universitarisation de la formation n'est toujours pas achevée, non plus, pour la maïeutique mais l'école a un lien fonctionnel avec la faculté de Médecine, l'université délivrant les 2 diplômes de grades licence et master.

- Maquette EUR LIFE :

Il est proposé la validation du parcours approfondi « Recherche Médecine » du Master « Sciences du Vivant », qui comme le parcours « Biologie orale » voté en CAC le 11 juillet dernier existe depuis longtemps dans l'établissement et avait été omis dans la présentation des formations de l'EUR effectuée au mois de mars. M. COUNILLON précise qu'un des objectifs de ce parcours est de s'adresser à des étudiants de la faculté de Médecine qui ont une appétence pour la recherche et qui allaient auparavant s'inscrire dans d'autres universités. Il permet aux étudiants de suivre des UE déjà existantes et d'effectuer un stage de 6 semaines de recherche dans un labo. Ce parcours avait démarré avec un tout petit nombre d'étudiants mais compte à l'heure actuelle une dizaine d'inscrits.

- Maquette EUR LIFE/EUR SPECTRUM :

Il est proposé la validation de modifications de la double licence « Mathématiques - Sciences de la Vie » car au moment de déployer la maquette il est apparu de vraies incompatibilités d'organisation entre les deux EUR, les responsables ont donc demandé un délai supplémentaire pour retravailler ce dossier afin de la rendre la maquette exploitable opérationnellement. Aucun problème de fond n'est à signaler.

- INSPE :

Il est proposé la validation des parcours CLE (Continuum Licence Enseignement) 1er et 2nd degré portés par l'INSPE. La remontée de la maquette s'est faite tardivement car il était au départ attendu une réforme en profondeur de la formation des enseignants et des concours qui s'y rattachent, l'existant avait donc été gelé en attendant les décrets et décisions qui seraient publiés afin d'y adapter ces parcours. Aucune réforme n'ayant vu le jour dans le contexte politique actuel, et dans l'incertitude quant aux décisions à venir, il est aujourd'hui proposé, de manière provisoire en attendant une décision politique, de reconduire les maquettes CLE 1D et 2D en l'état avec quelques modifications marginales d'intitulés mais sans aucune augmentation de charge l'enseignement. Il est précisé que ces parcours sont des parcours spécifiques commençant généralement au S4 dans les mentions disciplinaires et qui contiennent des UE permettant aux étudiants de se préparer aux concours 1D et 2D.

M. DOUAI répond ensuite à la demande de Mme N'AIT-BOUDA que certains parcours ont été barrés mais que les UE sont toujours présentes dans la maquette même s'il a été décidé qu'elles ne se constituent plus en un parcours spécifique. Des discussions à ce niveau se sont tenues entre M. Franck BRILLET Directeur de l'INSPE, Mme Isabelle SCHOENHENZ responsable du CLE et les responsables de mention.

- Cycle Pluridisciplinaire d'Études Supérieures (CPES) :

M. DOUAI rappelle qu'il s'agit d'une formation créée en 2022 dont les maquettes de 1ère et 2ème année ont été modifiées à la marge et dont la nouveauté porte sur la maquette de CPES 3^{ème} année qui ouvre cette année. Il est précisé que cette nouvelle maquette compte 3 parcours : 2 parcours créés ex nihilo pour « humanités /lettres » et « économie, politique et société » alors que pour le parcours « sciences et technologies », compte tenu d'un faible nombre d'étudiants, il s'agit essentiellement de mutualisation avec des enseignements qui sont proposés en L3 voire pour certains en L2. Un bilan quantitatif et qualitatif de la formation sera présenté d'ici la fin de l'année et pourra donner lieu à des propositions d'aménagement ou de modifications. Il conviendra en outre de s'intéresser au devenir des étudiants afin de savoir s'ils obtiennent les poursuites d'études correspondant à leurs attentes.

À Mme LEMAIRE qui souhaite que soit rappelée l'offre de formation en termes de CPES, M. DOUAI souligne qu'il s'agit d'une architecture complexe et précise qu'une quinzaine de CPES environ, se sont créés en France de manière simultanée en 2021-22. Le projet avait vocation à amener des étudiants ayant obtenu une mention bien ou très bien au Bac (et comptant 40% de boursiers) qui sont hésitants sur leur poursuite d'études, à intégrer une formation qui leur permet de ne pas avoir à trop se spécialiser et offre ainsi une pluridisciplinarité forte jusqu'en fin de 2^{ème} année, les fondamentaux de 4 ou 5 disciplines étant travaillés jusqu'à ce qu'un choix soit opéré à l'issue de la 2^{ème} année. Une moitié de CPES proposés sur le territoire national est thématique et l'autre moitié est généraliste. Le choix d'UniCA a été de proposer 2 parcours très pluridisciplinaires « humanités lettres » et « sciences et sociétés » pour la première année, pour la 2ème année un panachage est proposé, et 3 propositions de parcours sont offertes en 3ème année « humanités lettres », « économie sociologie » et « sciences et technologies ».

M. DOUAI confirme suite aux observations de M. BLANC que pour « Sciences et société » la première promotion n'est pas du tout satisfaisante quantitativement, 28 étudiants sont toutefois inscrits cette année mais ce parcours a eu beaucoup plus de difficultés à trouver son public. Il conviendra donc de réfléchir quant à son positionnement et son devenir. La collaboration entre enseignants de l'université et des lycées se déroule très bien mais souvent des divergences d'appréciation peuvent apparaître au niveau institutionnel. Néanmoins la formation va se poursuivre pour l'instant, dans la mesure où des financements du ministère fléchés pour le CPES sont octroyés, toutefois si le problème quantitatif venait à persister l'établissement ne persévèrera pas dans le maintien de la formation mais M. DOUAI pense qu'une amélioration de la situation peut raisonnablement être envisagée.

Les maquettes des formations présentées sont validées avec 54 pour et 2 abstentions

II.3.2.-Modalités de contrôle des connaissances

II.3.2.1.-modification de la réglementation des examens

M. CREMOUX précise qu'il s'agit de la proposition d'ajout d'un paragraphe (surligné en jaune) dans le document en annexe et qui concerne la justification des absences des étudiants à l'ensemble des examens y compris en contrôle continu. Il indique que des remontées de composantes ont fait apparaître qu'un grand nombre d'étudiants absents aux examens produisaient postérieurement à leur absence un simple certificat médical précisant que l'étudiant n'avait pu se rendre à l'examen pour raison de santé sans autre justification. Ainsi, au vu des solutions envisagées par d'autres établissements confrontés à ce même type de problème, il est apparu nécessaire de limiter les justificatifs d'absence à certains documents, à savoir les certificats médicaux prescrivant un arrêt maladie, les urgences médicales et toutes les convocations officielles dont la date ne peut être modifiée, ce type de justificatifs pouvant permettre à l'étudiant d'avoir une absence justifiée (ABJ) au lieu d'une absence injustifiée (ABI) qui aura des conséquences particulières pour les étudiants boursiers et ou qui permettra de pouvoir accéder à une 2^{ème} session lorsque les modalités de contrôle de connaissances le prévoient.

M. DOUAI souligne que la proposition faite ce jour est le fruit de discussions à l'issue de remontées de composantes qui ont souhaité qu'un cadrage soit posé.

M. CAILLAU confirme la présence d'un grand nombre de faux certificats, M. CREMOUX ajoute qu'il peut également s'agir de certificats de complaisance. Mme N'AIT-BOUDA informe que la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers est de plus en plus souvent saisie par rapport à des problèmes de faux, M. REIS, Président de cette Section, précise que l'Université peut porter plainte pour faux et usage de faux qui constitue un délit pénal. M. CREMOUX observe que l'établissement peut alerter le procureur de la République mais qu'il appartient au cabinet médical de porter plainte lorsqu'il s'agit d'un faux dont il est victime.

M. DOUAI répond à Mme N'AIT-BOUDA, que les situations resteront à l'appréciation des composantes et des enseignants et que la liste indiquée n'est pas exhaustive, l'idée étant de donner le pouvoir aux enseignants de refuser une justification d'absence mais que s'ils souhaitent autoriser une absence face à un cas précis, ils en auront la latitude.

M. CREMOUX fait observer qu'il apparaissait jusqu'ici une différence de traitement entre les apprentis et les inscrits en formation initiale classique car l'arrêt de travail était systématiquement demandé aux apprentis pour justifier leur absence du fait qu'ils détenaient un contrat de travail.

M. DOUAI souligne que la proposition ne concerne que les absences en examen et qu'elle répond à une demande d'enseignants de plusieurs composantes dans des secteurs disciplinaires différents, ainsi un cadre est proposé et il en ira de la responsabilité de la composante et des enseignants de l'appliquer ou de ne pas l'appliquer.

Il est précisé à la demande de Mme SIBILLE que l'information sur ce point pourrait être diffusée auprès de l'ensemble de la communauté dès qu'elle aura été votée en CAC. M. CREMOUX indique qu'un mail pourrait être adressé à l'ensemble des étudiants mais qu'il proposera également que la réglementation des examens intégrant cette disposition soit diffusée dans la prochaine newsletter qui sera adressée aux étudiants. M. DOUAI ajoute que l'information passera par le réseau des scolarités et répond à la demande de Mme FEDELE, qu'il n'y a pas nécessité à revoir les règlements intérieurs des composantes dans la mesure où la réglementation des examens s'impose à l'ensemble de l'établissement, un rappel de la disposition pouvant toutefois être ajouté au règlement intérieur de la composante ou intégré dans les modalités de contrôle de chaque formation.

M. BIZIOU s'interroge sur le fait que la réglementation des examens stipule que l'étudiant doit signaler son absence auprès du service de scolarité et non auprès de l'enseignant, et souhaite donc savoir qui décide de la validité du justificatif d'absence. M. CREMOUX indique que de son point de vue, la question relève du domaine administratif, M. BIZIOU objecte que dans les faits, les étudiants s'adressent plutôt aux enseignants et M. CREMOUX précise que même si le service de scolarité doit être informée, c'est dans tous les cas, l'enseignant qui rentrera la note à l'UE ou à l'ECUE et que s'il saisit « ABJ » considérant que l'absence est justifiée la scolarité ne va pas rectifier la note saisie par l'enseignant. M. DOUAI confirme qu'il est préférable que la scolarité soit informée et recueille la pièce justificative.

La modification de la réglementation des examens est adoptée avec 52 voix pour et 4 contre.

II.3.2.1.- Modalités de contrôle des connaissances

- **Licences Accès Santé**

M. CREMOUX explique que le principal changement est lié à la parution d'un arrêté en juin 2024 qui exclut désormais la possibilité de faire porter une épreuve orale sur le projet personnel et professionnel de l'étudiant et sur sa motivation et son choix de poursuivre des études de santé. L'UFR Médecine a donc revu les oraux qui étaient en place et propose maintenant 3 épreuves avec tirage au sort de 3 sujets par l'étudiant concerné. Un autre changement est noté concernant la durée de certaines épreuves des UE de santé.

- **Compétences Transversales**

M. DOUAI rappelle que cette année, selon le schéma validé au CAC du 14 décembre 2023, les nouvelles compétences transversales sont déployées avec un bloc de 6 ECTS à chaque semestre (composé de 2 UE à 3 ECTS) en L1 alors que pour la L2 et la L3 les anciennes CT modélisées sont maintenues avec une UE à chaque semestre de 6 ECTS afin que les étudiants inscrits les années précédentes puissent terminer leur cursus.

Une modification importante en L2 et L3 concerne la suppression, dès cette année, de la note plancher en langue vivante étrangère décidée par une partie des portails. Cette note plancher, précédemment en place, empêchait les étudiants dont la note étaient inférieurs à 8 de valider l'UE. Compte tenu de l'hétérogénéité sur les contenus et sur les modalités de contrôle, la politique de l'établissement a consisté à laisser la main aux directions de portails également sur ce point et il a donc été demandé à chaque portail de mener une concertation avec leurs enseignants en langue. La note plancher est toutefois maintenue en économie-gestion et en STAPS.

M. DOUAI précise, à la demande de Mme LEMAHIEU que pour les portails SV et ST la note plancher a été conservée cette année au niveau L2 et L3 et qu'en L1 un coefficient 2 a été introduit dans la note d'anglais ce qui se justifie par une charge de travail étudiant qui a été calibrée à 20 heures de travail alors qu'elle est de 10 heures pour les autres CT.

Le principal changement concernant la L1 porte sur la session 2 ou « seconde chance » pour laquelle, au vu de données remontées, il est apparu que l'organisation de cette session en présentiel des épreuves de compétences transversales avait été très lourde à organiser dans la mesure où elle doit être rigoureusement identique que celle de la première session. Compte tenu d'une part, qu'un grand nombre d'entre eux ont déjà validé leurs UE de CT à la session 1, que parmi ceux qui ne les ont pas validés, 60% ne se présentaient pas aux épreuves de la session 2 et que, d'autre part, l'impact des notes obtenues par les présents n'apparaissait pas significatif, une nouvelle modalité est proposée. Elle consistera, pour l'étudiant qui n'aura pas validé une ou la totalité de ses UE et qui par ailleurs n'aura pas validé son semestre ou son année, à se voir attribuer aux UE de CT une note correspondant à la moyenne des 7 notes obtenues aux ECUE de CT.

M. DOUAI indique suite à la demande à M. BAILLY-BECHET que des tests effectués ont permis de calculer au final que l'on passerait d'une note moyenne de seconde session de 9,2 à 8,8 cet écart pouvant être considéré comme non significatif et lié à un biais comportemental, le comportement adopté en première session pouvant être différent lorsque l'étudiant sait qu'il aura droit à une seconde chance.

M. DOUAI explique que cette procédure revient à compenser entre elles l'ensemble des UE de compétences transversales, il souligne qu'elle offre l'avantage de ne pas faire exploser les scores ni de les diminuer et d'être facilement compréhensible.

Il précise, à la demande de M. BAILLY-BECHET, qu'à partir d'un certain nombre d'absences justifiées une session 2 en présentiel pourra toutefois être organisée et M. CREMOUX ajoute que seront également concernés par cette session, les étudiants ayant un contrat pédagogique spécifique tels que les sportifs ou artistes de haut niveau mais souligne que le nombre d'étudiants concernés sera toutefois très limité par rapport aux effectifs passés et que l'organisation au niveau logistique des épreuves en présentiel sera beaucoup moins lourde qu'auparavant.

M. DOUAI met l'accent sur le fait que la valeur ajoutée de cette seconde session en présentiel pour les compétences transversales était nulle selon un sentiment partagé par la grande majorité des étudiants et les responsables de formation et qu'il ne s'agit donc pas uniquement de trouver une solution pour résoudre un problème logistique, cette solution apparaissant par ailleurs raisonnable dans une situation où le contrôle continu intégral tend à devenir la norme.

M. CREMOUX répond à la demande de Mme HERITIER que ce changement n'impactera pas les LAS dans la mesure où leur réglementation prévoit une validation de la Licence en première session.

M. DOUAI rappelle que seules seront concernées, pour cette année, les L1 et que pour les L2 et L3 cette modification pourra être envisagée l'année prochaine si les retours d'expérience du L1 sont satisfaisants.

Les Modalités de Contrôles des Connaissances des LAS et des Compétences Transversales sont validées avec 51 voix pour, 3 contre et 2 abstentions.

III.- Ressources Humaines

III.4.- Campagnes de recrutement des enseignants 2nd degré

Mme d'ARRIPE-LONGUEVILLE prend la parole sur la campagne des enseignants du 2nd degré.

Un rappel concernant le contexte pour le recrutement des enseignants du 2nd degré, deux campagnes possibles. Une première campagne à l'automne qui est la campagne principale qui ne passe pas par le « veto » du rectorat. Il y a une seconde campagne avec des résultats au printemps 2025. Initialement on était sur la 2^e campagne mais nous sommes revenus à cette stratégie de la 1^{ère} campagne avec le calendrier national et ne pas être bloqué par l'avis du rectorat.

Les collègues du 2nd degré qui sont recrutés dans l'établissement doivent représenter une plus-value pour notre université et en particulier, il y a des composantes qui ont une culture de recrutement de ces profils d'enseignants dans lesquelles il y a des besoins pédagogiques particuliers avec des enjeux de formations.

Les arbitrages en 2022 étaient de 0 arbitrages favorables sur 14 demandes, en 2023, il y avait donc 11 arbitrages favorables sur 17 demandes.

Lors des arbitrages, il a été distingué deux grands principes :

- Principes techniques
- Principes stratégiques

Sur les principes techniques, il faut que les informations remontées par les composantes soient claires et bien saisies dans le formulaire demandé, qu'il y ait un argumentaire et que le support soit bien disponible. L'important est que le support soit vacant au 1^{er} septembre 2025, il y a eu des demandes anticipées et c'est normal car les composantes ont une politique pluriannuelle de recrutement. Dans ce cas-là, l'arbitrage sera défavorable pour des questions techniques et budgétaires et il a été également décidé de respecter la période transitoire. C'est-à-dire que quand il y a un départ à la retraite, on ne recrute pas immédiatement, mais il y a cette période transitoire avec des recours à des contractuels ou à des vacataires.

Sur les aspects stratégiques, il y a une étude des argumentaires des composantes, et identifier la plus-value du recrutement d'un enseignant du 2nd degré par rapport à un contractuel.

Dans certains cas, quand il y avait des incertitudes sur la stratégie et/ou la plus-value, il y a eu un échange avec les directeurs de composantes pour que les arbitrages soient bien compris.

Il y a 15 demandes qui ont été faites, 6 ont été arbitrés favorablement.

Parmi ces demandes, il y a deux demandes de créations et les autres sont des demandes de maintien. Il faut savoir que l'ensemble de ces demandes ont été présentées lors du dernier CSAE.

Le service de pilotage a calculé le surcoût annuel de ces recrutements par rapport à la situation actuelle, au temps T. Sauf quelques cas, il y a un surcoût pour l'établissement mais il a été souhaité pour un certain nombre de postes, d'assumer le coût pour des enjeux stratégiques de formations.

Sur les 15 demandes réceptionnées, il y a 6 demandes arbitrées favorablement, la plupart du temps ce sont des maintiens, pour beaucoup avec des départs à la retraite, avec des contractuels qui ont assurés les phases de transition. Ce sont des demandes correspondantes à des disciplines en tension et pour lesquelles le recrutement d'enseignants du 2nd degré représente une plus-value importante en termes de coordination pédagogique, formation des enseignants.

Dans toutes les autres demandes, il y avait la plupart du temps un principes techniques qui n'était pas respecté. Soit que la demande était anticipée, soit qu'il s'agissait d'une création de poste qui dans le contexte actuel n'était pas possible, et il y a eu également, une discussion sur un support occupé par quelqu'un en détachement et dont on ne sait pas quand elle reviendra.

M. Marc BAILLY-BECHET intervient en demandant quel est intérêt de faire remonter les demandes anticipées, sachant qu'elles seront refusées.

Mme Fabienne d'ARRIPE-LONGUEVILLE répond que cela permet de prendre connaissance des besoins de la composante et avoir en tête les prochains départs.

Mme Elisabeth LEMAIRE demande si toutes les demandes qui ont été arbitrés favorablement ont un support.

Mme Fabienne d'ARRIPE-LONGUEVILLE répond que qu'en effet il y en a bien un.

Mme Elisabeth LEMAIRE demande alors pourquoi il y a un surcoût ?

Mme Fabienne d'ARRIPE-LONGUEVILLE répond que c'est un surcoût par rapport au contractuel mis sur le poste d'un titulaire dont nous devons tenir compte. Le surcoût est calculé à l'instant T.

L'ouverture des six postes arbitrés favorablement est validé 55 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions

III.5.- Campagne d'emploi Enseignants-Chercheurs-Concours National d'Agrégation

Mme Fabienne d'ARRIPE-LONGUEVILLE présente le concours national d'agrégation en indiquant que ce n'est pas la même agrégation que les enseignants du 2nd degré. C'est un concours qui est la voie d'accès « royale » aux fonctions de Professeur d'Université dans certaines sections en droit, science politique et sciences de gestion.

Tous les deux ans, il est demandé de faire remonter les postes que nous souhaitons proposer.

Cette année, il s'agit de droit public et sciences politiques. Dans les demandes remontées, il y a une demande qui a été arbitrée favorablement émanant du droit public pour le laboratoire CERDAFF. Cette demande se justifie à la fois par une grande tension au niveau des besoins d'enseignements pour le Master et d'autre part pour la recherche au sein du laboratoire CERDAFF. Ce type de recrutement a déjà dynamisé le laboratoire au niveau international.

L'arbitrage a été favorable avec un support disponible avec un départ à la retraite.

M. Ali DOUALI, indique que si ce poste n'est pas ouvert il n'y a aucune garantie qu'un autre poste soit ouvert en 46-3.

M. Patrice REIS intervient en expliquant la procédure de l'agrégation.

L'ouverture d'un poste en droit public au concours national d'agrégation est validée avec 59 voix pour et 2 abstentions.

IV.- Recherche

IV.6.- Point d'information sur l'International Research Network (IRN) Canada France Quantum Alliance « CAFQA »

Annexe « Présentation IRN CAFQA »

Intervenant :

M. Patrick CASSAM CHENAÏ, Membre du comité de pilotage de l'IRN CAFQA

M. Laurent COUNILLON donne la parole à M. Patrick CASSAM CHENAÏ pour sa présentation.

M. Patrick CASSAM CHENAÏ indique que l'IRN est outil de coopération internationale partagé par le CNRS, au service de la structuration de réseaux de recherche internationaux.

L'International Research Network a pour objet la structuration d'une communauté scientifique à l'international autour d'une thématique partagée ou d'une infrastructure de recherche. Il promeut l'organisation d'ateliers et de séminaires internationaux ou d'écoles thématiques organisés par les partenaires du réseau, en France et à l'étranger. D'une durée de 5 ans, il rassemble des chercheurs d'un ou plusieurs laboratoires français dont au moins un laboratoire du CNRS et de plusieurs laboratoires partenaires à l'étranger

Le projet IRN CAFQA est réseau international de recherche entre la France et le Canada.

Il précise qu'il existe quatre grands domaines dans le champ des sciences et technologies quantiques :

- La métrologie et les sondes quantiques
- Les matériaux quantiques
- Le calcul et la simulation quantiques
- La cryptographie et les communications quantiques

Il présente ensuite le contexte de création de l'IRN CAFQA dans le cadre du lancement de la stratégie nationale sur les technologies quantiques en France et au Canada en 2021. Cette stratégie met en avant :

- La fourniture de moyens supplémentaires à la recherche, aux talents, aux start-ups et à l'industrie en tenant compte des aspects de sécurité et de coopération internationale
- les aspects sociétaux et éthiques des applications quantiques en protégeant la propriété intellectuelle

- l'élaboration des normes internationales pour les technologies quantiques

Il souligne que les enjeux de ces technologies sont cruciaux pour la souveraineté et l'économie des deux pays.

En France, un budget de 150 millions d'euros sera dédié aux projets de recherche et équipements (PEPR) sur cinq ans sur les 1,8 milliards d'euros engagés.

Au Canada, ce sont 360 millions de dollars qui seront déployés sur 7 ans afin de développer les stratégies académiques.

Il indique que de nombreux liens existent entre le Canada et la France sur ces thématiques quantiques, notamment par le biais d'un laboratoire international de recherche du CNRS et l'installation de l'usine de fabrication d'une start up française à Sherbrooke.

Il présente les 8 universités Françaises et Canadiennes sélectionnées pour intégrer l'IRN CAFQA (cf. Annexe « Présentation IRN CAFQA ») et rappelle le rôle fédérateur de l'institut fédératif QUANTAZUR et des ses 8 laboratoires fondateurs sur ces thématiques à Université Côte d'Azur (cf. Annexe « Présentation IRN CAFQA »).

M. Patrick CASSAM CHENAÏ précise ensuite les objectifs principaux de l'IRN CAFQA :

- **Réunir les chercheurs français et canadiens** dans différents domaines des sciences quantiques et faciliter leurs interactions et coopérations ultérieures
- **Créer une communauté de recherche transatlantique** visible, compétitive et «partageant les mêmes idées» pour attirer des financements provenant des stratégies nationales, ainsi que d'autres financements possibles et pour se connecter, le cas échéant, aux secteurs appliqués ou industriels
- **Augmenter le nombre de doctorants et favoriser la mobilité transatlantique** des jeunes talents pour construire une nouvelle génération de chercheurs en sciences quantiques compétitifs conscients des implications sociétales du domaine.
- **Accroître l'efficacité de la recherche** en mutualisant, lorsque cela est approprié et possible, les moyens et plateformes technologiques existants en partageant les efforts pour en construire de nouveaux

Il présente enfin les différentes actions en cours dans le cadre de l'IRN CAFQA :

- Un Workshops à Grenoble en 2025
- L'organisation de workshops par satellite
- Des bourses pour favoriser les séjours croisés d'étudiant·es et chercheurs/chercheuses
- La mise en commun de plateforme synchrotron

M. Laurent COUNILLON remercie M. Patrick CASSAM CHENAÏ pour sa présentation et donne la parole aux conseillers et conseillères.

Une conseillère s'interroge sur la structure et l'organisation de l'IRN CAFQA.

M. Patrick CASSAM CHENAÏ indique que l'IRN est piloté par le CNRS. Les coordinateurs du réseau seront :

- **Madame Isabelle Robert-PHILLIP**, directrice de recherche CNRS à l'Université de Montpellier
- **Monsieur Marco APRILI**, directeur de recherche CNRS à l'Université Paris-Saclay
- **Monsieur Louis TAILLEFER**, professeur à l'Université de Sherbrooke
- **Monsieur Barry SANDERS**, professeur à l'Université de Calgary

Le comité de pilotage quant à lui regroupe un représentant de chaque université intégrée dans le projet.

Le CNRS abonde à hauteur de 20 000€ par an et chaque partenaire pourra définir une enveloppe de financement notamment pour organiser les workshops satellite et les frais de déplacements lors des workshops au Canada. L'institut Fédératif QUANTAZUR gèrera l'enveloppe attribuée mais de façon distincte de son enveloppe annuelle.

M. Laurent COUNILLON s'interroge sur le fléchage des fonds débloqués par le gouvernement.

M. Patrick CASSAM CHENAÏ indique que les fonds pour la recherche sont concentrés sur le PEPR ce qui n'exclue pas des partenariats avec des startups.

IV.7.- Changement de direction et de direction adjointe du Centre de la Méditerranée Moderne et Contemporaine (CMMC/UPR1193)

Annexe « Extrait AG 06.09.24 »

Annexe « CV Barbara Meazzi »

Annexe « CV J-P Pellegrinetti »

M. Laurent COUNILLON indique que le CMMC est membre de la Maison des Sciences de l'Homme de Nice. Il réunit des historiens des temps modernes et contemporains spécialistes d'histoire culturelle, sociale, économique et politique, des civilisationnistes spécialistes de l'Italie et de l'Espagne, des spécialistes du monde ottoman ainsi que des géographes

Il a été voté à l'unanimité par l'Assemblée Générale du CMMC du 6 septembre 2024 la proposition d'une nouvelle équipe de direction.

Mme Barbara MEAZZI, professeure de littérature italienne, est proposée en tant que directrice du laboratoire. Elle est notamment directrice adjointe des cahiers de la Méditerranée et directrice de la section d'italien. Ses principaux thèmes de recherche sont: Le Futurisme italien, les Avant-gardes, la Littérature italienne contemporaine, la Première Guerre mondiale, l'Imaginaire et la création et les Écritures féminines.

M. Jean-Paul PELLEGRINETTI, professeur d'histoire contemporaine, est proposé en tant que directeur adjoint du laboratoire. Il est membre des Comités de pilotage des 2 EUR CREATES et ODYSSEE et membre de la Commission discipline. Ses principaux thèmes de recherche sont l'histoire politique de la France XIX^e-XX^e siècles, l'histoire sociale de la Grande Guerre et des conflits au XX^e siècle, l'Histoire de la Corse et des Îles de Méditerranée.

Suite à sa présentation, M. Laurent COUNILLON, propose que les Conseillers et Conseillères procèdent au vote.

Le Conseil Académique donne un avis favorable à la majorité à la nomination de Mme Barbara MEAZZI, PR, en tant que Directrice du CMMC et de M. Jean Paul PELLEGRINETTI, PR, en tant que directeur adjoint, à compter du 1er septembre 2024 et jusqu'au 31 Décembre 2028 (58 voix POUR, 2 ABSTENTIONS).

IV.8.- Changement de direction adjointe du Laboratoire Jean Alexandre Dieudonné (LJAD/UMR 7351)

Annexe «Extrait CR Laboratoire 06.2024»

Annexe «CV_Mme DI BERNARDINO»

M. Laurent COUNILLON présente le Laboratoire Jean Alexandre Dieudonné (LJAD). Celui-ci se situe parmi les meilleurs centres de recherche internationaux en mathématiques. Sa vocation est de développer les mathématiques fondamentales et appliquées sur un spectre large ainsi que leurs applications et interactions avec d'autres disciplines (physique, biologie, numérique, neurosciences, médecine, environnement, ...).

Il indique que la proposition d'une nouvelle directrice adjointe en charge du Conseil Scientifique a reçu un vote favorable à l'unanimité par le Conseil de laboratoire du 17 juin 2024.

Mme Elena DI BERNARDINO, Professeure, responsable de l'Équipe Probabilité et Statistiques a été proposée en tant que directrice adjointe en remplacement de Mme Elisabeth PECOU. Ses principaux thèmes de recherche sont la Dépendance spatio-temporelle, les processus et champs aléatoires théorie des copules, les ensembles de niveaux et les probabilités de dépassements (Level Crossing Models). Elle est également membre de la Section du Comité National 41 CNRS « Mathématiques et interactions des mathématiques » et membre élue du Conseil National des Universités (CNU).

Conseil Académique n°9 du 19 septembre 2024

Suite à sa présentation, M. Laurent COUNILLON, propose que les Conseillers et Conseillères procèdent au vote.

Le Conseil Académique donne un avis favorable à l'unanimité à la nomination de Mme Elena DI BERNARDINO, PR, en tant que Directrice adjointe du LJAD, à compter du 1er septembre 2024 et jusqu'au 31 Décembre 2028. (60 voix POUR).

IV.9.- Changement de direction et direction adjointe du laboratoire Polytech'lab (UPR/7498)

Annexe « PV Élection 2024 »

Annexe « CV E. FRANQUET »

Annexe « CV G. JACQUEMOD »

M. Laurent COUNILLON rappelle que le laboratoire Polytech'lab est tourné vers le monde socio-économique et le transfert industriel. Ses principales activités de recherche sont focalisées sur la problématique de la gestion de l'énergie, de l'eau et du risque autour du concept de Ville Intelligente, en s'appuyant sur les technologies de l'information et de la communication.

La nouvelle équipe de direction proposée a reçu un avis favorable à l'unanimité lors d'un vote du laboratoire le 14 Juin 2024.

M. Erwin FRANQUET, Professeur, à UniCA depuis 2020 est proposé en tant que directeur. ses principaux thèmes de recherche sont sur le thème du bâtiment et de la ville intelligente, avec un focus sur la transition énergétique. Il est actuellement Vice-Président Transitions Environnementales et Sociétales d'UniCA et a publié dans de nombreuses revues à comité de lecture.

M. Gilles JACQUEMOD, également Professeur à UniCA depuis 2020, est proposé en tant que directeur adjoint. Ses recherches s'orientent particulièrement sur la Modélisation comportementale des signaux analogiques et mixtes pour les applications IoT et les réseaux de capteurs ainsi que la Faible consommation d'énergie grâce à des technologies avancées (FDSOI). En tant qu'ancien directeur il sera présent pour assurer une transition avec la nouvelle direction.

Suite à sa présentation et un court échange avec les conseillers sur le périmètre de Polytech'Lab et son évolution, M. Laurent COUNILLON, propose que les Conseillers et Conseillères procèdent au vote.

Le Conseil Académique donne un avis favorable à la majorité à la nomination de M. Erwin FRANQUET, PR, en tant que Directeur de Polytech'lab et de M. Gilles JACQUEMOD, PR, en tant que directeur adjoint, à compter du 1er septembre 2024 et jusqu'au 31 Décembre 2028 (43 voix POUR, 16 ABSTENTIONS).

La séance est levée à 12H35.

Pour le Président et par
délégation,
Le Vice-président Recherche,



Laurent COUNILLON

